



Montant du bon de commande non conforme à la facture

Par **marie27430**, le **04/10/2013 à 18:57**

bonsoir,

j'ai effectué un bon de commande dans un magasin de matériaux et celui ci ma indiqué sur le bon un montant total 800 €. Je n'ai pas signé celui ci. Par contre j'ai bien acheté tous les articles qu'il y avait dessus. C'est une autre personne qui m'a facturé et celle ci s'est trompée (elle a fait une erreur de référence d'article) de 300 euros en ma faveur. 2 mois après le magasin me réclame la différence. En a t il le droit et a t il le droit de me demander des FTC (frais de tenue de compte) ?

Par **pseudozut**, le **04/10/2013 à 19:21**

bonsoir,

avez vous toujours le bon de commande, vous a t'il été présenté en vous demandant la difference ?

dites qu'a 800 euros, vous n'auriez pas acheté la marchandise

bonne soiree

Par **marie27430**, le **04/10/2013 à 19:43**

bonsoir,

merci pour la réponse.

je viens de me rappeler que j'ai signé un bon fait à la main précisant les marchandises mis dans le camion. C'est à partir de celui que la facture a été établi et que la vendeuse s'est trompée mais le bon de commande initiale fait sur PC n'a pas été signé.